

ment. Cherchons où est l'intérêt de notre province ; et, cela trouvé, travaillons pour le triomphe de nos intérêts. Le bien-être, la paix, la prospérité, la liberté de nos concitoyens, voilà ce que nous voulons, et uniquement cela.

La suggestion faite par plusieurs journaux de n'avoir de sessions que tous les deux ans me paraît mauvaise. La surveillance de l'administration est suivie de bien plus près lorsque, chaque année, le gouvernement est forcé d'en rendre compte. Puis, dans une province comme Québec où il y a tant à créer, tant à améliorer, tant à changer en fait de législation, une session annuelle est nécessaire.

Si c'est une question d'économie, il vaut mieux réduire la députation, abolir le conseil et limiter l'indemnité sessionnelle, que de diminuer le nombre des sessions.

M. Rodolphe Laflamme vient de donner, à la demande de la *Canada-Review*, une opinion au cours de laquelle je trouve ce qui suit :

“ Dans tous les pays civilisés, le citoyen injustement atteint dans ses biens ou sa réputation par l'autorité ecclésiastique peut porter plainte devant les tribunaux ordinaires et réclamer leur protection. L'Église même a reconnu ce droit et a jugé nécessaire, dans plusieurs circonstances, d'en régler l'exercice par des traités ou concordats conclus entre elle et les pouvoirs civils.

“ Si l'on ne peut soumettre une personne à une censure de ce genre qu'autant qu'elle s'est rendue coupable d'une hérésie dans laquelle elle persiste, ou pour immoralité publique et scandaleuse dans laquelle elle persévère, — en la censurant sans spécifier la cause, on la déclare virtuellement coupable de l'une ou l'autre faute ou des deux à la fois. Nul donc ne pourrait nier que cette censure implique l'existence et la preuve du fait reproché, qu'elle est un outrage, si elle est mal fondée, et qu'elle donne droit à la réparation devant les tribunaux civils.”

Il me semble qu'il est difficile de ne pas partager l'opinion du savant avocat sur ce point.

Malgré cela, la *Minerve* déclare avec raison que :

“ Malgré tous les jugements que peuvent prononcer les pouvoirs civils, une publication condamnée par un évêque n'en reste pas moins condamnée aux yeux de ceux qui ont la foi, tant que Rome n'en a pas décidé autrement.”

Le dîner offert au sénateur Tassé par ses amis personnels à Ottawa est un hommage bien mérité rendu à un homme dont la carrière, encore courte, a été brillamment remplie. La présence à ce dîner de libéraux importants de la capitale et les paroles flatteuses dont le rédacteur en chef de la *Minerve* a été l'objet, procurent le bon souvenir que M. Tassé a laissé à Ottawa.

Toutes ces démonstrations font voir le chemin que nous faisons vers une meilleure entente entre les deux partis politiques.

Un des admirateurs de l'honorable M. Ouimet, charmé des détails biographiques intimes publiés par l'*Opinion Publique* sur le distingué ministre, nous a envoyé \$10, avec prière de lui faire parvenir deux cents copies de notre journal. La vente du dernier numéro a été si considérable, que c'est à peine si nous avons pu remplir cette commande.

Nos remerciements à notre bienveillant ami.

Je regrette d'avoir à exprimer sur sir Adolphe Caron, qui est personnellement un très aimable homme, des

opinions politiques qui lui sont absolument adverses. C'est mon opinion qu'il a joué un rôle néfaste à Ottawa, et que sa carrière politique a été désastreuse pour la province qu'il était censé représenter.

Sa présence dans le cabinet a privé pendant dix ans la région de Montréal d'être représentée par deux ministres au lieu d'un.

Il a été une des causes de l'affaiblissement graduel de son parti dans le district de Québec. Les conservateurs y possédaient la presque totalité des comtés, en 1880. En 1882, sir Adolphe en perdit plusieurs. En 1887, par suite de sa mauvaise foi vis-à-vis de l'honorable Pierre Garneau, il a aliéné au parti cet ancien chef et changé la majorité conservatrice de son district en une minorité désastreuse. En 1891, il n'a pu remporter que cinq comtés sur vingt-six.

En aliénant au parti le support de M. Garneau, il a privé le district de Québec d'un de ses chefs les plus influents. Il est responsable de la chute des conservateurs, en 1886, et de tous les désastres qui l'ont suivi.

C'est encore lui qui est la cause directe de la séparation de M. Tarte du parti conservateur. M. Tarte peut ne pas avoir les sympathies de tout le monde, mais il était un facteur important dans les succès de ce parti. Il me permettra même d'ajouter qu'il exerçait là une influence bien plus large que celle qu'il pourra jamais posséder dans un parti où il a été jeté par les hasards de la guerre et où il se trouve mêlé à des hommes nouveaux, avec lesquels il doit rester divisé d'opinion sur bien des points. Sir Adolphe, disais-je, est responsable de la perte de ce vieux lutteur. Après l'avoir engagé dans les poursuites parlementaires contre M. McGreevy, il l'a lâché, et a intrigué plus tard pour lui faire perdre son siège en parlement.

Que d'autres aussi, dont il a aliéné les services à son parti !

Agréable compagnon, mais détestable politicien ; — toujours le cœur ouvert pour promettre, mais toujours faux à remplir ; — sans cesse empressé dans ses offres de services, mais prompt à les oublier dès que l'exécution en est demandée ; — n'appliquant qu'à son bénéfice le dicton : *a friend in need is a friend indeed* ; — sans prestige personnel, sans appui en chambre, sans sympathies dans son parti ; — provoquant d'éternelles protestations parmi les députés, mais habile à se maintenir dans le cabinet, sir Adolphe a tout ce qu'il faut pour parader, et rien de ce qu'il faut pour être utile à sa province ou à son pays. Pas un ministre n'a coûté aussi cher à son parti et ne lui a si peu rapporté ; pas un homme n'a autant tiré sur la bienveillance de ses amis politiques et ne leur a si peu donné de force. En somme, c'est un inutile dont la province de Québec, qui a tant besoin d'hommes de valeur, paie l'entretien sans savoir pourquoi.

Heureusement, le district de Québec peut posséder aujourd'hui deux ministres, depuis que Montréal a le solliciteur général. Et la faiblesse absolue de sir Adolphe Caron sera corrigée, à l'avenir, par la présence de M. Angers dans le cabinet.

M. Angers !... voilà une belle figure dans notre monde politique. Avec des hommes comme lui, les adversaires n'ont guère de merci à attendre, — c'est peut-être une faute de tempérament chez le ministre de l'agriculture, — mais les intérêts de la province de Québec seront sauvegardés. Je l'ai entendu dire, l'autre jour, que, parce que le peuple ne ressent pas le contre-